



Grenville·sur·la·Rouge

DE CŒUR ET DE NATURE

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le règlement numéro **RA 701-01-2020** intitulé :

RÈGLEMENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (RÉNOFAÇADE)

a été adopté par le conseil lors de la session ordinaire du 10 mars 2020.

Il peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Il entre en vigueur le jour de sa publication et affichage.

PUBLIC NOTICE

Public notice is given that By-Law number **RA 701-01-2020** entitled:

REGULATION OF ECONOMIC DEVELOPMENT (RENOFAÇADE)

has been adopted during a regular council session, held on March 10, 2020

It may be consulted at the town hall office during business hours.

It comes into force the day of its publication and posting.

Donné à Grenville-sur-la-Rouge, ce 20 mars 2020

M. Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier